DEUX-SEVRES

### VILLE DE NIORT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 20 JUIN 2016** 

Délibération n° D-2016-250

Cité administrative - Réhabilitation du bâtiment sis 5 rue de l'ancien musée - Avenants n°1 aux lots 1,2,3,8 et 9

Conseillers en exercice : 45

Votants: 43

Convocation du Conseil Municipal : le 14/06/2016

Affichage du Compte-Rendu Sommaire et affichage intégral : le 27/06/2016

### Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

#### Présents:

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Isabelle GODEAU, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

### Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Luc DELAGARDE, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Jacques ARTHUR, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG, Monsieur Christophe POIRIER, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain PIVETEAU

### Excusés:

Madame Nathalie SEGUIN, Madame Monique JOHNSON.

### **CONSEIL MUNICIPAL DU 20 juin 2016**

Délibération n° D-2016-250

### **Direction Patrimoine et Moyens**

Cité administrative - Réhabilitation du bâtiment sis 5 rue de l'ancien musée - Avenants n°1 aux lots 1,2,3,8 et 9

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs.

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération du 4 avril 2016, le Conseil municipal a approuvé l'attribution des lots 1, 2, 3 et 9 pour les travaux de réhabilitation du bâtiment sis 5, rue de l'ancien musée.

Ces travaux programmés sur une surface d'environ 160 m² répartis sur quatre niveaux sont les suivants :

- aménagement d'une zone vestiaires et sanitaires pour le personnel ;
- remplacement de certaines menuiseries ;
- travaux d'isolation ;
- travaux de démolition ;
- ravalement partiel de la façade côté jardin ;
- pose de revêtements de sols, revêtements muraux et des faux plafonds :
- travaux d'électricité, plomberie, chauffage et ventilation ;
- remplacement de l'étanchéité de la toiture terrasse.

Les travaux seront décomposés en une tranche ferme et trois tranches conditionnelles :

- TC 1 : étanchéité toiture terrasse (concerne les lots 1, 3 et 4) ;
- TC 2 : reprise alimentation gaz de la chaudière (concerne le lot 9) ;
- TC 3: remplacement des radiateurs (concerne le lot 9).

Les lots « Revêtement de sols souples », « Peinture/Revêtements muraux » et « Carrelage/Faïence » seront réalisés par les agents du Centre Technique Municipal « bâtiment ».

Le lot 4 « Couverture – Etanchéité », infructueux a été attribué sur les marchés à bon de commande.

Aujourd'hui, en cours de chantier des adaptations techniques sont nécessaires :

- lot 1 : suppression d'un mur intérieur et de la pose des renforts métalliques de la terrasse ;
- lot 2 : suppression isolation sous plafond (remplacé par isolant terrasse) et doublage placo-plâtre (du mur non construit par l'entreprise Troubat) ;
- lot 3 : suppression de la fabrication des poutrelles de renfort de la terrasse ;
- lot 9 : sortie de ventilation en toiture.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants n° 1 aux lots 1, 2, 3 et 9 selon le tableau ci-dessous :

n° lot	Désignation	Attributaire	Montant initial toutes tranches comprises (€ TTC)	Montant de l'avenant (€ TTC)	% avenant / marché initial	Nouveau montant du marché (€ TTC)
1	Gros œuvre – maçonnerie	TROUBAT	28 198,31	- 67,73	- 0,24	28 130,58
2	Menuiseries intérieures - isolation	FRERE	39 911,02	- 1 655,53	- 4,15	38 255,49
3	Menuiseries extérieures	FRERE	22 054,96	- 433,91	- 1.97	21 621,05
9	Chauffage – plomberie - ventilation	SEGUIN	36 710,62	3 513,60	9,57	40 224,22

<sup>-</sup> autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer

### LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 43
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 2

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY



notifié le 25/04/2016

## REHABILITATION DU BATIMENT 5 RUE DE L'ANCIEN MUSEE Lot n°1: GROS-ŒUVRE, MAÇONNERIE

# Avenant n° 1

$\Gamma_{n+m}$	•
Entre	٠

la Ville de Niort, personne publique, représentée par son Maire, Jérôme BALOGE, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 juin 2016, d'une part,

Et:

TROUBAT SA				
20 rue de Bell	levue			
79000 NIORT				
représentée	par	····agissant	en	qualité
de		• •		

d'autre part,

# Il a été convenu ce qui suit :

Article 1: Objet de 1' avenant

Le présent avenant a pour objet d'intégrer en cours de chantier des adaptations techniques, non prévues au marché initial.

Cette modification entraîne une moins value de 56.44 € HT, soit -0.24 % du montant initial du marché :

	Montant inital	du	marché	Montant n° 1	de	1'	avenant	Montant du marché après l'avenant n°1
Total HT		23	498.59 €			_	56.44 €	23 442.15 €
TVA 20%		4	699.72 €			_	11. 29 €	4 688.43 €
Total TTC		28	198.31 €			_	67.73 €	28 130.58 €

Le devis en annexe précise ces modifications.

## Article 2: Autres dispositions

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différent relatif à des faits antérieurs du présent avenant.

Les autres dispositions du marché sont inchangées.

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

Fait à	Fait à Niort Le
Le Le titulaire (cachet, signature)	Le Pouvoir Adjudicateur





notifié le 22/04/2016

# REHABILITATION DU BATIMENT 5 RUE DE L'ANCIEN MUSEE LOT N° 2 : MENUISERIES INTERIEURES, ISOLATION

# Avenant n° 1

_					
L	'n	+	70	_	
г	П		r.	$\boldsymbol{\leftarrow}$	

la Ville de Niort, personne publique, représentée par son Maire, Jérôme BALOGE, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 juin 2016, d'une part,

Et :

45 . 1	. •			
45 impasse des	artisans			
79160 VILLIERS	EN PLAINE			
représentée	par	····agissant	en	qualité
de	,			

d'autre part,

# Il a été convenu ce qui suit :

Article 1: Objet de 1' avenant

Le présent avenant a pour objet d'intégrer en cours de chantier des adaptations techniques, non prévues au marché initial.

Cette modification entraîne une moins value de 1 379.61 € HT, soit -4.15 % du montant initial du marché :

	Montant inital	du	marché	Montant n° 1	de	1'	avenant	Montant du marché après l'avenant n°1
Total HT		33	259. 18 €		_	-1 3	379.61 €	31 879.57 €
TVA 20%		6	651.84 €			-2	275. 92 €	6 375.92 €
Total TTC		39	911.02 €		_	-1 (	555.53 €	38 255.49 €

Le devis en annexe précise ces modifications.

### Article 2: Autres dispositions

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différent relatif à des faits antérieurs du présent avenant.

Les autres dispositions du marché sont inchangées.

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

Fait à Le	Fait à Niort Le
	Le Pouvoir Adjudicateur





notifié le 22/04/2016

## REHABILITATION DU BATIMENT 5 RUE DE L'ANCIEN MUSEE Lot n° 3 : Menuiseries EXTERIEURES

# Avenant n° 1

_					
L	'n	+	70	_	
г	П		r.	$\boldsymbol{\leftarrow}$	

la Ville de Niort, personne publique, représentée par son Maire, Jérôme BALOGE, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 juin 2016, d'une part,

$\Gamma$	
нт	

de	,			
représentée	par	····agissant	en	qualité
79160 VILLIERS				
45 impasse des	Artisans			
FRERE SAS				

d'autre part,

# Il a été convenu ce qui suit :

Article 1: Objet de 1' avenant

Le présent avenant a pour objet d'intégrer en cours de chantier des adaptations techniques, non prévues au marché initial.

Cette modification entraîne une moins value de 361.59 € HT, soit -1.97 % du montant initial du marché :

	Montant inital	du marché	Montant n° 1	de l'avenant	Montant du marché après l'avenant n°1
Total HT		18 379.13 €		-361.59 €	18 017.54 €
TVA 20%		3 675.83 €		-72.32 €	3 603 .51 €
Total TTC		22 054.96 €		- 433.91 €	21 621.05 €

Le devis en annexe précise ces modifications.

### Article 2: Autres dispositions

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différent relatif à des faits antérieurs du présent avenant.

Les autres dispositions du marché sont inchangées.

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

Fait à Le	Fait à Niort Le
	Le Pouvoir Adjudicateur



notifié le 25/04/2016

## REHABILITATION DU BATIMENT 5 RUE DE L'ANCIEN MUSEE Lot n° 9 : CHAUFFAGE, PLOMBERIE, VENTILATION

# Avenant n° 1

Entre	

la Ville de Niort, personne publique, représentée par son Maire, Jérôme BALOGE, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 juin 2016, d'une part,

$\Gamma +$	
Lι	

EURL SEGUIN				
11 chemin de la	prison			
79220 GERMOND-RO				
représentée	par	····agissant	en	qualité
de	···· ···	,		

d'autre part,

# Il a été convenu ce qui suit :

Article 1: Objet de 1' avenant

Le présent avenant a pour objet d'intégrer en cours de chantier des adaptations techniques, non prévues au marché initial.

Cette modification entraîne une plus value de 2 928 € HT, soit + 9.57 % du montant initial du marché :

	Montant inital	du march	é Montant n° 1	de l'avenant	Montant du marché après l'avenant n°1
Total HT		30 592.18	€	2 928.00 €	33 520.18 €
TVA 20%		6 118.44	€	585.60 €	6 704.04 €
Total TTC		36 710.62	€	3 513 .60 €	40 224.22 €

Les devis en annexe précisent ces modifications.

## Article 2: Autres dispositions

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différent relatif à des faits antérieurs du présent avenant.

Les autres dispositions du marché sont inchangées.

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

Fait à	Fait à Niort Le
Le Le titulaire (cachet, signature)	Le Pouvoir Adjudicateur

